

Monsieur le président,

Au nom d'APNM-Marine, je souhaite tout d'abord vous remercier pour cette invitation qui nous permet de pouvoir de nouveau échanger avec le haut comité d'évaluation de la condition militaire. C'est la troisième fois depuis que notre association est représentative, et ce rendez-vous est d'une très grande importance pour nous.

Avant de commencer, je tiens à rappeler la singularité d'APNM-Marine qui est d'être 'tri présidés' avec un président par catégorie. En effet, comme marins nous sommes très attachés aux notions d'équipage et au principe de collégialité. Le co-président équipages, le Quartier Maître Edwin Saint-Marc n'ayant pu être des nôtres, vous avez devant vous le CA Dominique Costargent co-président officier par suppléance et moi-même, le PM Michaël Berben qui suis co-président officiers-mariniers.

Depuis notre dernière rencontre, APNM-Marine continue son évolution, avec à ce jour 630 membres. Notre représentativité et les moyens accordés aux associations ont favorisé ce développement. Cependant les moyens alloués restent assez timides au regard du développement et à la place que les APNM devraient avoir au sein de notre institution pour jouer pleinement leur rôle. Ce constat figure dans le rapport du comité des droits sociaux européen qui rappelle que des progrès sont encore à faire dans la facilitation et en particulier l'accès aux moyens de communication des armées, rapport que nous vous avons fait parvenir préalablement et qui nous espérons aura retenu votre attention.

APNM-Marine vous a fait part l'année dernière de la charge et de la demande des marins qui était croissante. Ces demandes et l'engouement pour notre association, tant par l'adhésion des marins en nombre mais aussi par leurs volontés de faire évoluer la condition militaire par le biais d'APNM-Marine, nous ont amenés à repenser la manière de travailler avec les organes de concertation que sont le CFMM et le CSFM.

Comme souligné dans le rapport du comité européen du droit social, il est aujourd'hui quasi-impossible dans un proche avenir de voir les 16 sièges prévus au CSFM pour les APNM comblés. Ceci maintient un fossé entre les diverses instances de concertants et ne permet pas d'échanger de façon aussi fructueuse que le voulait M. Pécheur lors de la mise en place des APNM. La nouvelle mandature de 4 ans du CSFM voit ainsi le jour avec ces 16 sièges non occupés. APNM-Marine est aujourd'hui au regret de constater que les efforts de la main tendue faits depuis de nombreuses années n'auront pas permis un rapprochement et au contraire on constate un certain éloignement du fait de la structure du CSFM et du départ des membres historiques du CSFM avec lequel le CA d'APNM, tous des anciens de la concertation avait des liens. APNM-Marine a écrit avant l'été à la MINARM sur le sujet, lettre restée à ce jour sans réponse.

Les structures de gestion (et les hommes) du CSFM et des CFM d'armée ne laisse pas de place aux APNM. Il est important pour nous que les signaux viennent du haut : de la ministre pour le CSFM et des chefs d'état-major pour les CFM d'armée. Notre proposition serait que la MINARM autorise la mise en place un groupe de contact entre le CSFM et les APNM représentative comme on a su le faire par le passé à la création du CSFM. Son mandat de rénover la façon d'étudier les textes proposés et d'instaurer une comitologie ad-hoc entre le CSFM et les APNM.

Restez connecté !  
[www.apnm-marine.fr](http://www.apnm-marine.fr)

Une question ?  
[contact@apnm-marine.fr](mailto:contact@apnm-marine.fr)



<https://www.facebook.com/APNMMarine/>



[https://twitter.com/APNM\\_Marine/](https://twitter.com/APNM_Marine/)

L'objectif ultime est de faire bénéficier la condition militaire et plus généralement tous les militaires des synergies CSFM/APNM aujourd'hui non exploitées faute de volonté ou prise de conscience des décideurs.

APNM-Marine a avancé sur les projets évoqués l'année dernière lors de notre précédente audition comme le projet Compte Épargne Permission Monétisé qui réduirait la disparité de gestion entre civils et militaires d'un même ministère et qui reste un sujet de grand intérêt pour les marins et plus largement par toute la communauté militaire.. Pour les projets plus complexes, le plus difficile pour une APNM est de trouver des interlocuteurs de bon niveau. Sur un projet comme le Val de Grâce - qui serait une formidable opportunité de régler une bonne fois pour toutes les problématiques de logement des familles et des célibataires géographiques en région parisienne (ou d'ailleurs, le prix des logements continue de flamber), les APNM ont eu plus d'écoute à l'assemblée nationale ou dans le secteur privé que dans notre ministère où nos lettres sont restées lettres mortes.

- Projet Val de Grâce
- Compte Épargne Permission Monétisé (CEPM)
- Création d'un groupe de contact avec les membres du CSFM
- Étude d'impact de l'indemnité de mobilité géographique du militaire (IMGM)
- Étude d'impact de l'Indemnité de Garnison (IGAR)
- Étude sur la distribution des PLS dans la Marine Nationale et ses conséquences sur la fidélisation

Mais aujourd'hui et encore plus demain, le sujet majeur de préoccupation des marins reste le pouvoir d'achat. La reprise de 'l'inflation et l'augmentation du prix des matières premières risquent de catalyser ces préoccupations. Deux réformes en cours qui auraient dû les rassurer en fait sont des sujets d'inquiétude : la nouvelle politique de rémunération (NPRM) et le dossier des retraites.

La NPRM inquiète nos marins surtout en ce qui concerne la future indemnité de garnison qui semble être fiscalisée, mais également le devenir de certaines primes comme la disparition de la PHT. Il y a des avancées et en particulier la fin de disparité entre pacé et marié sur des droits ouverts de longue date par la Loi. Cette série de mesures est difficilement comprise par les marins qui voient là au final le risque d'un nouveau délitement de leurs pouvoirs d'achats. Sur ce dossier, APNM-Marine regrette de ne pas avoir été associée malgré ses multiples demandes. Elle aurait pu jouer un rôle d'information et d'explication. La différence principale entre la concertation institutionnelle et une association réside dans le fait que dans l'une le marin reste dans un contexte professionnel, dans l'autre dans une entité sans hiérarchie et qui a les moyens et la mission de lui fournir un soutien.

Le dossier des retraites qui a été un point fort de travail et de vigilance dans le monde d'avant la crise de la COVID est aujourd'hui apparemment restée en l'état. Si actuellement aucune mesure n'a été annoncée sur les retraites, les marins restent vigilants. Sur ce sujet comme le précédent, nos adhérents comme nous même regrettons que les APNM représentatives n'aient pas été invitées à la consultation sur la rénovation des retraites. Nous espérons que pour les mesures à venir, APNM-Marine sera invitée à émettre un avis sur les mesures futures à défaut de pouvoir les travailler.

Les APNM font aujourd'hui partie des acteurs de la concertation et je dirais même elles sont un moyen unique de recueil et de diffusion de l'information sans suspicion par les marins de toute instrumentalisation par la hiérarchie ou le politique.

Comme je l'ai dit plus haut, seuls les parlementaires au Sénat et à l'Assemblée Nationale ont compris l'intérêt des APNM. Ils nous considèrent comme des partenaires sociaux singuliers de par notre statut certes mais partenaires à part entière, et ils profitent de nos analyses et de nos informations régulièrement.

Fort de cette singularité, APNM-Marine aimerait être consultés en amont sur les sujets qui touche à la condition militaire, d'une part pour défendre les questionnements de nos adhérents et des marins qui sont derrière, d'autre part, fort d'une personnalité juridique propre, pour porter les argumentaires en dehors du ministère.

La timide, et un peu grossière, 'avancée' de la DRH-MD de nous associer en présentant le projet des retraites de façon générale a été appréciée par APNM-Marine mais sans illusion. Nous aurions préféré y être associés afin de pouvoir travailler de façon active à ce projet qui peut être une bombe à retardement du fait de l'attente forte des militaires.

Autre exemple : la mise en place d'une subvention pour la prise en charge de la mutuelle, qui paraît être une bonne mesure mais dont on ne connaît pas encore les conséquences à long terme de la fin du référencement. Les mutuelles augmenteront-elles leurs tarifs dus à la perte de subvention, afin de ne pas faire peser des augmentations tarifaires sur les plus anciens ?

Prenons l'exemple d'Unéo qui actuellement ne fait pas de distinction entre les membres en activité ou à la retraite, changerons-t-il leurs politiques tarifaires pour récupérer les subventions manquantes sur les militaires d'active ?

Nous regrettons là encore qu'APNM-Marine n'ait pas été sollicitée pour donner sa vision sur ce sujet extrêmement important et qui concerne tous les militaires.

Dans un tout autre domaine, vous vous êtes exprimés sur la directive européenne sur le temps de travail et nous vous remercions pour cet éclairage. Néanmoins APNM-Marine remarque qu'une partie de la DETT pourrait être appliquée sur des unités non « opérationnelles » dans lesquelles les marins se retrouvent régulièrement à avoir tout autant de contraintes que dans les unités opérationnelles. La conséquence est une fatigue du personnel et un manque de temps pour profiter plus sereinement de leurs familles. Nous pensons par exemple aux états-majors classés non 'opérationnel' dans lesquels le personnel dépasse les 48 H hebdomadaire, lissées sur l'année de temps de travail.

Les derniers sujets que nous tenons à évoquer avec vous sont ceux de la représentativité et de l'attribution de subventions qui sont pour les APNM bien moins élevés que celles des associations de retraités...

Pour la représentativité, les mesures proposées ont préservé l'anonymat des adhérents comme le requiert la Loi. La présence de membres du CSFM qui bien qu'engagés à ne pas divulguer les noms des adhérents leur permet de savoir à quelle APNM appartient untel. Mise à part le risque de fuite, l'avantage objectif de la présence d'acteurs de la concertation dans le dialogue règlementaire et confidentiel entre une association et l'Etat reste à démontrer. Par souci d'équité, pourquoi ne pas avoir des membres des APNM dans la commission d'élection ou de désignation des membres du CSFM ?

Concernant les budgets, ils sembleraient opportun que les budgets des APNM représentatives soient du même niveau que ceux des associations de retraités ou de réservistes. Nous tenons à rappeler que ces subventions permettent à notre membre à temps plein de se déplacer dans les emprises de la Marine Nationale et qu'actuellement vu le montant annuel accordé – 6590 euros nous ne pouvons satisfaire toutes les demande d'intervention.

Pour terminer nous tenons à vous exprimer nos plus sincères et loyaux remerciements pour cette invitation faite à APNM-Marine mais également pour le travail que vous faites pour défendre la condition du militaire.

Face aux chantiers qui nous attendent, APNM-Marine aimerait être plus intimement associée aux travaux et aux concertations. Il semble important qu'APNM-Marine puisse siéger au CSFM pour apporter un vent nouveau aux débats.

Le statut du militaire interdit l'appartenance syndicale et nous en sommes parfaitement conscients et rassurés. Cette spécificité française est même à l'origine de la création des APNM. Les APNM ont bien été créées pour représenter les militaires et font partis du paysage des partenaires sociaux. Afin d'utiliser toutes les synergies offertes par les APNM, il pourrait être utile d'étudier la possibilité que des représentants des APNM siègent par exemple au Comité Territoriale de l'Action Social (CTAS) ou au Conseil d'administration de la caisse de retraite universelle afin de défendre en toute connaissance de cause et toute objectivité voulue par le statut d'association la condition militaire.

Monsieur le président, merci pour votre écoute. Nous sommes maintenant disponibles pour répondre aux questions de la Haute commission à l'évaluation de la condition militaire.